

Procès-verbal du CONSEIL MUNICIPAL du 30 JUIN 2025

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à 20h30, en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal LEGAY, Maire de LA FEUILLE.

Étaient présents :

LEGAY Pascal	DEVIN René	CUMONT Chantal
COTTAR Jérôme	AUVRAY Stéphanie	FOURNIER Alain
OURSEL Nelly	PELLETIER Marcel	
LETELLIER Pascale	FIDELIN Emmanuel	
DUPIN Denis	DEVAUX Laurent	OZANNE Amandine

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Pascale CABOS-VINCENT a donné pouvoir à Mme Nelly OURSEL.

Mme Mélanie PARIS a donné pouvoir à Mme Stéphanie AUVRAY.

M. Emmanuel FIDELIN a été élu secrétaire.

1. Approbation du procès-verbal du 16 avril 2025

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet à l'approbation le procès-verbal de la séance du 16 avril 2025. En l'absence de remarque, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité. Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

2. Projets en cours

a) Église : délibération sollicitant une subvention auprès de la DRAC pour la réalisation d'une étude de diagnostic

Pour finaliser la restauration de l'église Saint-Eustache, il convient d'entreprendre des travaux de rénovation intérieure. À cet effet, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) a adressé à la commune une lettre d'intention datée du 2 mai 2025, suite à la visite effectuée en février par l'ingénieur du patrimoine, référent pour l'église Saint-Eustache, laquelle est inscrite en totalité au titre des Monuments Historiques. Les attentes de l'étude de diagnostic architectural concernent les domaines suivants : maçonnerie, menuiserie, décors peints, l'électricité, l'accessibilité et la sécurité incendie.

À la réception de l'étude de diagnostic, la DRAC disposera d'un délai de quatre mois pour instruire le dossier et émettre son avis, préalable indispensable à l'engagement de la mission de maîtrise d'œuvre.

Mme Marie Caron a été sollicitée pour réaliser ce diagnostic. Il est utile de rappeler que Mme Caron avait déjà assuré la maîtrise d'œuvre pour les travaux de ravalement de la façade et des vitraux de l'église. Le coût de la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du diagnostic architectural des intérieurs s'élève à 9 610 € HT.

Par ailleurs, la visite du 13 juin a révélé la nécessité de mener des recherches sur deux points déterminants :

- La peinture murale située au chevet de l'église Saint-Eustache, représentant l'ascension du Christ, probablement réalisée au XXe siècle.
- Les vestiges d'une litre seigneuriale intérieure (XVIIIe siècle), dont les blasons sont encore visibles sur les poteaux en bois du tabouret du clocher.

Pour ces diagnostics, Mme Caron propose de collaborer avec Mme Esther Albendea, conservatrice-restauratrice, docteur en Beaux-Arts, dont l'atelier est établi à Dieppe. Elle suggère également l'identification des matériaux par un laboratoire spécialisé. Ces investigations sont essentielles pour déterminer les produits à utiliser dans le cadre des travaux de fixation, de conservation et de restauration de l'œuvre. Le coût du diagnostic et du projet de restauration de ces 2 œuvres, incluant l'identification des matériaux, s'élève à 9 490 € HT.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le projet de travaux de restauration intérieure de l'église Saint-Eustache. Ces travaux consistent, dans un premier temps, en la réalisation d'un diagnostic sanitaire pour un coût prévisionnel de 19 100 € HT. Après délibération à l'unanimité, le projet est adopté et une demande de subvention au taux maximum est sollicitée auprès de la DRAC.

b) Extension de la bibliothèque

Les opérations de réhabilitation de l'ancien office du tourisme ont débuté le 26 juin. La phase de démolition est désormais bien engagée. La base vie a été installée aux Magnolias, et les réunions de suivi se tiennent chaque mardi à 14 heures. Une demande de modification concernant les menuiseries extérieures a été formulée : il est proposé de remplacer le RAL 7016 par le RAL 7035 afin d'assurer une continuité visuelle avec la bibliothèque. Cette modification engendre une majoration de 600 € HT.

Par ailleurs, une couvertine sera posée avec une pente orientée vers le bâtiment communal.

Enfin, un constat d'huissier a été établi avant le commencement des travaux.

c) Réhabilitation de la gendarmerie

L'appel d'offres relatif à la maîtrise d'œuvre a été publié le 27 mai, avec une date limite de dépôt des offres fixée au 4 juillet à midi. Deux visites obligatoires du site ont été organisées, les 10 et 19 juin, auxquelles une quinzaine de bureaux d'études ont participé. L'analyse des offres devrait être finalisée début septembre, et la décision sera soumise à votre approbation lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Par ailleurs, les travaux de réhabilitation thermique de la gendarmerie ont obtenu un financement déterminant de l'État, avec une enveloppe de 295 947 € au titre de la DETR et 214 580 € au titre de la DSIL.

d) Foyer rural

Un arrêté d'urbanisme a été délivré le 30 mai 2025, assorti de réserves concernant la couverture métallique, qui doit présenter l'aspect d'une toiture en zinc à joints debout, ainsi que le traitement de la partie clin, devant être laquée dans une teinte sombre.

Le bureau d'études a finalisé les pièces techniques du marché, tandis que la partie administrative relève désormais de la responsabilité de la commune.

Compte tenu du dépôt de l'appel d'offres en septembre, les travaux sont reportés au printemps avec un démarrage début avril.

Le repas des anciens se tiendra fin mars, après les élections municipales.

e) Voirie : rue du Vert Four

La publication de l'appel d'offres concernant les travaux d'aménagement de sécurité et la création d'une sente piétonne sur la RD 84, rue du Vert Four, est prévue courant juillet avec une date limite de remise des offres fixée au lundi 11 août à 12h00. Le choix des entreprises retenues sera effectué lors de la prochaine séance du conseil municipal.

f) Vidéoprotection

Le 11 juin dernier, la préfecture a accordé les autorisations nécessaires à la mise en œuvre d'un système de vidéoprotection, comprenant l'installation de 14 caméras réparties sur 12 sites distincts. Une autorisation est délivrée pour chaque site. Un appel d'offres sera lancé en septembre, avec une date limite de dépôt des candidatures fixée à novembre.

3. Finances

a) Délibération portant sur la restitution de la retenue de garantie relative au marché de réhabilitation d'un bâtiment et création d'une bibliothèque, logement et toilettes publiques du lot 1 – LDB Habitat

Pour procéder à la restitution des retenues de garantie, le comptable public requiert la décision du maire autorisant leur libération, une décision de levée de réserves, ainsi qu'un décompte général et définitif, établi par l'entreprise et/ou le maître d'œuvre. Lors du règlement du solde, cette pièce n'a pas été produite sous cette dénomination et de la décision de lever les réserves. En l'absence de l'un des éléments précités, la restitution ne peut être engagée.

Les montants à restituer à l'entreprise LDB Habitat sont de 3 652,22 € (bibliothèque) et 1 556,09 (logement), soit un total de 5 208,31 €.

Dans l'impossibilité de fournir l'ensemble des pièces justificatives à cette restitution, le comptable public sollicite l'adoption d'une délibération.

Après délibération, le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à la restitution de ces retenues de garantie, en l'absence du décompte général et définitif de l'entreprise LDB Habitat, pour un montant total de 5 208,31 €.

b) Subvention exceptionnelle pour l'amicale des sapeurs-pompiers

Par courrier, l'amicale des sapeurs-pompiers sollicite une subvention exceptionnelle pour l'acquisition d'équipement de chambre de garde pour une dizaine de pompiers afin d'assurer plus de gardes postées de jour comme de nuit. Le coût s'élève à 1 399€ TTC.

M. le Maire informe que l'amicale a bénéficié d'une aide de 1000€ auprès de la caisse du Crédit Agricole.

M. le Maire propose d'allouer une subvention d'un montant de 400€.

Mme Amandine OZANNE ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 400€ à l'amicale des sapeurs-pompiers pour l'acquisition d'équipement de chambre de garde pour une dizaine de pompiers.

4. Comptes-rendus des commissions

a) Commission des affaires scolaires

Le conseil d'école de l'école élémentaire s'est tenu le 17 juin ; actuellement 133 élèves sont scolarisés, on attend 127 élèves à la rentrée. Une 6^{ème} classe va ouvrir à la rentrée. Mme PINHEIRO fait valoir ses droits à la retraite. Les activités piscine sont maintenues pour les élémentaires et les élèves de grande section de l'école maternelle. Les kermesses organisées par les 2 écoles seront probablement réunies en une seule et même journée. Les parents ont été informés de la demande du département de la mise en place du forfait 4 jours pour la demi-pension, comme c'est le cas pour les collégiens.

Le conseil d'école de l'école maternelle se tiendra le 1^{er} juillet ; 58 élèves sont attendus à la prochaine rentrée. Depuis la mi-mai, conformément à la demande du Département, les élèves de maternelle déjeunaient en 2 services. Malgré l'amélioration des conditions d'accueil des élèves et de travail pour les agents, les enseignantes souhaitent repasser à un seul service. En effet, l'absence d'une partie des ATSEM en fin de matinée perturbe l'organisation de l'école. La classe de moyenne section devrait être équipée d'un vidéoprojecteur à la rentrée.

M. le Maire donne lecture d'un courrier reçu par les représentants des parents d'élèves, dans lequel la question des horaires est de nouveau soulevée.

Mme LEBRUN a fait valoir ses droits à la retraite, c'est Mme MEÏER qui la remplace. Un pot de départ est organisé le 3 juillet.

b) Commission travaux

Des traverses paysagères autour du terrain de pétanque feront office de bancs. Des poubelles et des cendriers sont également prévus. Cependant, avec la promulgation de la nouvelle loi interdisant de fumer dans les lieux

publics, l'idée des cendriers est abandonnée. L'éclairage du terrain est reporté. Concernant les écoles, des devis ont été demandés pour poser des adoucisseurs d'eau. À la gendarmerie, la porte qui abritait les armes ne pouvait plus s'ouvrir, un serrurier est intervenu ; il faut prévoir de la remplacer, un devis a été reçu, mais trop onéreux selon M. COTTAR. La liste des travaux des écoles a été reçue.

c) Commission fleurissement et illuminations

La commission s'est réunie le 20 juin. 2 devis vont être prochainement signés pour remplacer les illuminations existantes (candélabres, sapin et façade de la mairie), par des illuminations du type goutte d'eau, entre autres.

d) Commission voirie

La commission s'est réunie le 28 juin. Une place de stationnement PMR va être créée près du collège. La rue du Camp Jean sera prochainement reprise (au niveau du carrefour avec la route de Nolléval). Les travaux sont prévus durant les vacances d'automne. Le panneau d'accueil pour informer des commerces est au sol, des essais vont être faits pour voir si on le remplace de la même manière ou plus bas. Le nouveau tracteur est arrivé, il est en préparation, des pneus plus larges vont être montés. Le cendrier près de la Boutique Feuilloise ne sera pas monté.

5. Questions et informations diverses

Suite à la tempête, la déclaration de catastrophe naturelle n'est pas possible ; les assurés doivent se tourner vers leurs assurances.

Les sapeurs-pompiers ainsi que les agents communaux sont remerciés pour leur investissement.

La forêt de Lyons est interdite au public, par arrêté.

Le club de pétanque est félicité pour l'organisation du tournoi, qui a rassemblé 32 équipes.

Le festival La Feuillie Classic se déroulera ce week-end.

CARMA remercie le conseil suite au versement de la subvention.

Madame DELALANDRE remercie la commune pour le prêt de la salle des Feuilles d'Or.

Mme Jeanne VAN DER HOEVEN remercie les personnes présentes lors de la présentation de son projet architectural ; elle a obtenu son diplôme.

Madame OURSEL demande s'il est possible d'installer un panneau sur le parking du cabinet médical, pour régler le stationnement.

M. DEVIN informe le conseil que 2 sapins situés derrière le cabinet médical pourraient menacer le bâtiment ; à voir avec la Communauté de Communes des 4 Rivières en Bray pour les élaguer.

M. DEVIN salue l'investissement de M. Jean-Pierre ALEXANDRE sur son temps personnel pour l'aide apportée à l'installation du barnum sur le terrain de football. M. COTTAR estime que vu le nombre de licenciés, les agents communaux pourraient être dispensés du montage/démontage.

La séance est levée à 22h10.

Le Maire,

Pascal LEGAY

Le secrétaire,

Emmanuel FIDELIN

